Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260114-2026_01_03-DE

Conseillers en exercice : 18	
Présents :	14
Absents :	4
Pouvoirs :	2

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 14 janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 7 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Carole PIGUEL, Jean-Luc GEFFROY, Pierre FONTAINE, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Valérie JOUSSEAUME, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC et Morgane CALVEZ.

Absents : Anne MARGOLIS, Vicky RENAULT, Delphine BEAUDOIN et Jean-Paul LEBASTARD

Pouvoirs : Jean-Paul LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Yves CLOLUS
Anne MARGOLIS donne pouvoir à Stéphanie AMINOT

N° 2026-01-03 :	**Marchés Publics : Avenants aux marchés de travaux du restaurant scolaire**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prendre les avenants suivants :

- Lot 7 – Cloisons sèches Doublages - entreprise STOA : avenant n°2 pour un montant de plus-value de 3 840,00 euros HT, ce qui porte le marché à 68 419,00 euros HT (+5,95%)

- Lot 6 – Menuiseries intérieures – entreprise BERGOT PERCEL : avenant n°3 pour un montant de moins-value de 3 256,00 euros HT, ce qui porte le marché à 90 469,00 euros HT (-3,47%)

- Lot 14 – Équipements de cuisine - entreprise SBCP : avenant n°2 pour un montant de moins-value de 10 169,50 euros HT, ce qui porte le marché à 176 244,82 euros HT (-5,45%)

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260114-2026_01_03-DE

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les avenants ci-dessus pour le marché de travaux de construction du restaurant scolaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 15 janvier 2026.

Fait le 15 janvier 2026
Le Maire
Lionel HENRY